



PIECES A FOURNIR POUR L'INSCRIPTION SCOLAIRE 2024-2025 :

Dossier à transmettre **AVANT LE VENDREDI 26 AVRIL 2024** par mail à :

service.scolaire@mairieaunes.fr

- Fiche de renseignement jointe à ce dossier
- Carte d'identité des responsables légaux
- Carte d'identité de l'enfant (ou livret de famille page enfant ou acte de naissance)
- Livret de famille page des responsables légaux
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois (*Facture eau, gaz, edf, quittance de loyer, assurance habitation etc...*)
- Carnet de santé (page de vaccinations)
- Attestation d'assurance scolaire : *ATTENTION l'attestation doit être pour l'année 2024-2025 et doit mentionner la garantie « Individuelle accident corporel ».*
- Certificat de radiation (*si l'enfant est déjà scolarisé dans un autre établissement scolaire*)
- Pour les parents séparés ou divorcés : *joindre le dernier jugement de divorce ou ordonnance provisoire du juge des affaires familiales mentionnant les conditions d'exercice de l'autorité parentale ainsi que la page qui concerne le mode de garde.*



*Pensez à remplir le dossier d'inscription pour la restauration scolaire et l'ALAE.
Contact : czam@agglo-muretain.fr*